

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 28 juin 2010 à 19H30, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| M. Pierre Guilbault  | poste # 2 |
| M. Réjean Belleville | poste # 4 |
| Mme Christine Marion | poste # 5 |
| M. Michel Picard     | poste # 6 |

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy , mairesse

Est également présente:

La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Marthe Blanchette et de monsieur Pierre Venne est constatée.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Remplacement de la conduite d'aqueduc, rue Principale (Soumissions)
5. Amendement de la résolution 2010-06-118 – Demande d'emprunt temporaire mise aux normes des sources d'approvisionnement d'eau potable.
6. Signataire des documents officiels
7. Fauchage d'herbe et une coupe de branches
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil sont présents, les membres acceptent d'ajouter un item à l'ordre du jour ;

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **4. Remplacement de la conduite d'aqueduc, rue Principale (Soumissions)**

| <b>Soumissionnaires</b>                    | <b>Montant taxes incluses</b> |
|--|-------------------------------|
| Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. | 462 622,70\$                  |
| Jobert Inc.                                | 469 819,61\$                  |
| Les Excavations Roc-Sol Ltée               | 499 904,19\$                  |
| Sintra Inc.                                | 522 447,93\$                  |
| Excavation Normand Majeau Inc.             | 547 097,84\$                  |
| Transelec / Common Inc.                    | 569 793,00\$                  |

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Le Groupe Forces S.E.N.C. après l'étude et vérification des documents reçus, d'accepter la soumission de Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. ;

2010-06-137

Il est proposé par Pierre Guilbault ,  
Et résolu :

D'accepter la soumission de Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. au montant de 462 622,70\$ le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis pour Le remplacement de la conduite d'aqueduc, rue Principale.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **5. Amendement de la résolution 2010-06-118 – Demande d'emprunt temporaire mise aux normes des sources d'approvisionnement d'eau potable.**

2010-06-138

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'amender la résolution 2010-06-118 de la façon suivante :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à contracter, au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 2-2009 au montant de 527 620\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

#### **6. Signataire des documents officiels**

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle mairesse est assermentée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse doit être désignée comme signataire des documents officiels de la municipalité en plus de la secrétaire-trésorière, madame Micheline Miron ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2010-06-139

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse, à signer les documents officiels (certificats, chèques, ententes, contrats, etc.) dont la fonction l'autorise, incluant ceux se rapportant aux institutions financières avec qui la municipalité fait affaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**7. Fauchage d'herbe et une coupe de branches**

2010-06-140

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2350\$ par coupe, à raison de deux coupes dans la saison estivale 2010 tel que décrit dans l'offre de services.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**8. Période de questions****9. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-06-141

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

 Mairesse

---

 Directrice générale et secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) Du Code municipal».*